

Je passe le permis de chasser !

Document d'inscription à retourner à la Fédération dans les meilleurs délais :

NOM : PRENOM :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Conditions particulières :

1. Pour être complet, votre dossier d'inscription doit comprendre les éléments définis sur le **CERFA d'inscription**.
2. Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 doit accompagner votre dossier d'inscription. Cette caution engage le candidat à se présenter aux diverses formations proposées pour la réussite de l'examen du permis de chasser ainsi qu'à se présenter à l'examen du permis de chasser. C'est une précaution motivée afin de limiter l'absentéisme lors des séances de formations et d'examens (sauf cas de force majeure). La caution vous sera rendue lors de votre validation du permis de chasser. **La caution sera conservée par la FDC 58 en cas d'absence non justifiée à une formation obligatoire.**
3. Dès la prise en compte de votre inscription, vous serez convié(e) à participer à une journée de formation théorique ainsi qu'à une ½ journée de formation pratique organisées par la FDC 58. Un courrier précisant le jour et l'heure de la formation pratique obligatoire vous sera remis le jour de la formation théorique (choix de la ½ journée possible dans la limite des places disponibles).
4. Vous serez ensuite convoqué(e) par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour passer l'examen du permis de chasser.

Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2-3^{ème} alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.

J'ai lu et j'accepte les Conditions particulières

Signature(s*) :

*Pour les mineurs ou majeurs en tutelle, signature supplémentaire du responsable légal ou du tuteur.



Dates permis de chasser 2020

Une session correspond à l'ensemble des formations et examen auquel le candidat doit assister afin d'obtenir son permis de chasser.

	Formation initiale (obligatoire)	Formation pratique (obligatoire)	Examen	Nb de places
Durée	½ journée	½ journée (6 personnes)	Environ 45 minutes	
Session 1	Samedi 11 janvier	Judi 06 février ou Vendredi 07 février ou Samedi 08 février	Lundi 10 février ou Mardi 11 février ou Mercredi 12 février Jedi 13 février	30
Session 2	Samedi 25 avril	Jeudi 28 mai ou Vendredi 29 mai ou Samedi 30 mai	Mardi 02 juin ou Mercredi 03 juin ou Jedi 04 juin ou Vendredi 05 juin	30
Session 3	Samedi 16 mai	Jeudi 18 juin ou Vendredi 19 juin ou Samedi 20 juin	Lundi 22 juin ou Mardi 23 juin ou Mercredi 24 juin ou Jedi 25 juin	30
Session 4	Samedi 11 juillet	Mercredi 12 août ou Jedi 13 août ou Vendredi 14 août	Lundi 17 août ou Mardi 18 août ou Mercredi 19 août ou Jedi 20 août	30
Session 5	Samedi 08 août	Jeudi 17 septembre ou Vendredi 18 septembre ou Samedi 18 septembre	Lundi 21 septembre ou Mardi 22 septembre ou Mercredi 23 septembre ou Jedi 24 septembre	30
Session 6	Samedi 12 septembre	Jeudi 22 octobre ou Vendredi 23 octobre ou Samedi 24 octobre	Lundi 26 octobre ou Mardi 27 octobre ou Mercredi 28 octobre ou Jedi 29 octobre	30
Session 7	Samedi 17 octobre	Jeudi 19 novembre ou Vendredi 20 novembre ou Samedi 21 novembre	Lundi 23 novembre ou Mardi 24 novembre ou Mercredi 25 novembre ou Jedi 26 novembre	30
Session 8	Samedi 14 novembre	Jeudi 10 décembre ou Vendredi 11 décembre ou Samedi 12 décembre	Lundi 14 décembre ou Mardi 15 décembre ou Mercredi 16 décembre ou Jedi 17 décembre	30

Les jours de formations sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de candidats présents aux formations et du nombre de places aux examens.

Les inscriptions à la formation pratique, ne se feront que le jour de la formation initiale (dans la limite des places disponibles).

Inscription à une session en particulier

Si vous souhaitez vous inscrire à une session particulière (dans la limite du possible), veuillez détacher le coupon ci-dessous et l'agrafer avec votre dossier Cerfa.

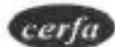
Les cas de force majeure (Justification par E-mail : fdc-58@wanadoo.fr ou par courrier) :

- convocation à un examen (scolaire, universitaire, permis de conduire,...),
- pour les candidats en apprentissage, convocation sur la semaine obligatoire d'enseignement au C.F.A.
- obligations professionnelles : jour d'embauche, entretien d'embauche, stage ou formation obligatoire de pré-embauche, déplacements professionnels, professions particulières (marins, militaires, médecins de garde...),
- maladie, hospitalisation, décès d'un proche, accident de la route.



NOM : PRENOM :

Je souhaite être inscrit(e) sur la session, 2020.



N° 13945*04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de la chasse et de la protection de la natureagrafez ici
vos photos d'identitésans les détacher
l'une de l'autre
et
après avoir porté vos noms
et prénoms au dos
(pas d'agrafe sur le visage)

A compléter sur la FDC / FIC :

-
- Inscription à l'examen unique
-
-
- Réinscription à l'examen unique

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET
DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSERCode du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix.

qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. **O.F.S.**

Votre demande doit être accompagnée :

- de la **photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de **deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques** à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
- du **certificat médical**, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au dos de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription ;
- des **documents ci-après relatifs aux obligations du service national**, si vous êtes français et si vous avez entre 16 à 25 ans :
 - vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire
 - vous avez entre 16 et 18 ans, il faut joindre à la demande :
 - une attestation de recensement
 - ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
 - vous avez entre 18 et 25 ans, il faut joindre à la demande :
 - le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
 - ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté, ce document comportant obligatoirement une date de validité
 - ou une attestation individuelle d'exemption
 - si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de **l'autorisation de votre représentant légal** (père, mère, tuteur ou juge des tutelles) ;
 - de **la déclaration sur l'honneur** (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen et à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
 - de **un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal**, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ». **O.F.S.**

VOTRE IDENTITE

 Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage(1) : _____

Vos prénoms : _____

Votre date de naissance : _____

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : _____

Département : _____

Votre adresse N° et rue : _____

Commune : _____

Code postal : _____

Votre nationalité : _____

Téléphone fixe (facultatif) : _____ - Téléphone portable (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

(1) : Nom d'usage : nom de l'épouse(s), veuf(s), divorcé(s), nom de l'ancien parent accédé au nom de naissance

Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser.
Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction
pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser,
figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.

Fait à : _____

le : _____

Portez **votre signature** (le candidat) dans le cadre
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (*)dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des tutelles (*)

(*) Cochez la case qui vous concerne

 Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Nom de naissance : _____

Nom d'usage(1) : _____

Prénoms : _____

L'autorisation du candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à _____, **Signature du représentant légal :**

(et cachet du tribunal si majeur en tutelle)

le : _____

(1) : Nom d'usage : nom de l'épouse(s), veuf(s), divorcé(s), nom de l'ancien parent accédé au nom de naissance

Le formulaire n°13945 relatif à l'inscription au permis de chasser et son annexe s'applique aux États membres de l'Union européenne et pour les candidats étrangers au droit de vote et de candidature aux élections municipales, départementales, régionales, nationales et européennes.

**CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE
A L'INSCRIPTION A L'EXAMEN OU A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER**
(articles L. 423-6, L.423-7, L.423-11 et L. 423-25 du code de l'environnement)

L'inscription à l'examen est refusée :

- aux personnes qui ne peuvent fournir un certificat médical attestant que son état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'une arme, c'est-à-dire :

article R.423-25, I et II
du code de l'environnement

à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :

- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

- aux personnes privées du droit de détention ou de port d'armes par décision préfectorale ou par suite d'une condamnation.

Sont astreintes à l'examen du permis de chasser prévu à l'article L. 423-5, avant toute nouvelle délivrance d'un permis de chasser, les personnes :

- frappées de la privation temporaire du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice ;
- dont le permis serait nul de plein droit en application de l'article L. 423-11.

La délivrance d'un permis de chasser est refusée :

- aux personnes âgées de moins de seize ans ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- à ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à ceux qui n'ont pu produire le certificat médical prévu à l'article L. 423-6 ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;
- aux personnes privées, en application de l'article L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- à ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L.2336-6 du code de la défense ;
- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés à l'article [131-26 du code pénal](#).

- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit de fabrication, débit, distribution de poudre, armes et autres munitions de guerre, de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition.

Pour ces deux derniers points, le refus de délivrer le permis de chasser aux condamnés cesse cinq ans après l'expiration de la peine.

Vous êtes informé :

- qu'est nulle de plein droit toute inscription à l'examen fondée sur une fausse déclaration ;
- qu'est nul de plein droit tout permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ;
- que, dans ce cas, le permis de chasser doit être remis à l'**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage** à sa demande ;
- que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un permis de chasser sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 € d'amende).

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur : Nom : _____
Prénoms : _____

Numéro d'identifiant R.P.P.S ⁽²⁾ : _____ ⁽²⁾ R.P.P.S : répertoire partagé des professionnels de santé
ou Numéro de référence ADELI ⁽¹⁾ : _____ ⁽¹⁾ ADELI : répertoire national d'Automatisation Des Listes

Atteste que Madame Monsieur ^(*) Corchez la case qui vous concerne

Nom : _____
Prénoms : _____

n'est pas atteint(e) de l'une des affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement, reproduites ci-dessus.

Fait à _____, **Signature et cachet du médecin :**

le : ____/____/____

Observations éventuelles du médecin :